

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14088
5 août 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 11ème séance plénière de sa septième session extraordinaire d'urgence, le 29 juillet 1980, l'Assemblée générale a adopté la résolution ES-7/2 intitulée "Question de Palestine"^{*}. Au paragraphe 13 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Prie le Conseil de sécurité, au cas où Israël ne se conformerait pas à la présente résolution, de se réunir afin d'examiner la situation et la possibilité d'adopter des mesures efficaces en vertu du Chapitre VII de la Charte".

* Non reproduite dans le présent document; le texte intégral de cette résolution a été publié sous la cote A/RES/ES-7/2.

